DOCUMENT D'ACTION

FONDS FIDUCIAIRE D'URGENCE DE L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR DE LA STABILITÉ ET DE LA LUTTE CONTRE LES CAUSES PROFONDES DE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE ET DU PHÉNOMÈNE DES PERSONNES DÉPLACÉES EN AFRIQUE

1. IDENTIFICATION

Intitulé	Référence: T05-EUTF-SAH	Référence: T05-EUTF-SAH-REG-23			
	Appui aux forces de sécurité des pays membres du G5 Sahel pour la lutte contre l'impunité et le renforcement de leurs liens avec les populations.				
Zone bénéficiaire de l'action / localisation	Régional: Mali, Mauritanie, Tchad, Niger, et Burkina Faso				
Montants concernés	Coût total estimé: 20 million EUR				
	Montant total provenant du	Fonds fiduc	eiaire: 20 mi	llion EUR	
Modalités de mise en œuvre	Subvention à l'Institut Danc	ois pour les	Droits de l'I	Homme	
	Gestion indirecte avec le pour les Droits de l'Homme		missariat de	es Nations	Unies
Code CAD	15132 – Police				
	15160 – Droits de la person	ne			
			and dog for	nmag at da	a fillos
	15180 - Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles				
	15137 – Prisons				
Canaux d'acheminement	12000 12004 04	1:4:4: :			
Canaux d acheminement	12000 – 12004 – Other pub		•	•	
	41000 – 41313 - United N	lations Hig	h Commissi	ioner for I	Human
	Rights (OHCHR)				
Marqueurs	Objectives de politique générale	Non ciblé	Objectif	Objectif	
Trianque are			important	principal	
	Contribution au développement / bonne gouvernance		Ш	X	
	Soutien à l'environnement	х			
	Egalité de genre et empowerment de femmes et filles		х		
	Développent commercial	Х			
	Santé reproductive, maternelle, nouveaux nés et sante infantile	Х			
	Réduction des risques de	Х			
	désastres Nutrition	X	П		
	Handicap	X	X		
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif	Objectif	
	1	- 10 02020	important	principal	

	Diversité biologique	х			
	Lutte contre la désertification	X			
	Atténuation du changement climatique	X			
	Adaptation au changement climatique	х			
	Marqueur migration		х		
Objectifs de Développement durable (SDG)	Objectif de développeme Institutions efficaces				
	Objectif de développement				
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	contre les causes profondes	1. Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées			
Objectif Stratégique du Fonds fiduciaire	4. Gouvernance et prévention	on des confl	its		
Bénéficiaires de l'action	Bénéficiaires directs :				
	- Les forces de sécurité intérieure ayant un mandat à caractère civil (police, gendarmerie, garde nationale, douanes, services pénitenciers) du Niger, du Burkina Faso, du Tchad, de la Mauritanie, et du Mali et tout particulièrement dans les régions.				
	- Les Institutions nationales des droits de l'homme du Niger, du Burkina Faso, du Tchad, de la Mauritanie, et du Mali.				
	- Les organisations de la société civile au Niger, Burkina Faso, du Tchad, de la Mauritanie, et du Mali				
	Bénéficiaires indirects :				
	- Les Forces de défense du Niger, du Burkina Faso, du Tchad, de la Mauritanie, et du Mali.				
	- La population des pays Tchad, de la Mauritani		_	Burkina Fa	aso, du
Dérogations, accord préalable et exceptions autorisées	- Cas à signaler : attribu	tion directe	d'une subve	ention (20.1	p)

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

2.1. Résumé de l'action et ses objectives

L'insécurité et les attaques armées dans le Sahel ont aujourd'hui atteint des niveaux sans précédents. La dégradation de la situation sécuritaire, qui se caractérise par une forte augmentation des incidents au Burkina Faso, au Mali et dans l'Ouest du Niger, exacerbe les besoins déjà chroniquement élevés des populations.

Dans ce contexte sécuritaire aggravé, on constate une dégradation du lien entre populations locales et Forces de Défenses et Sécurité (FDS). La recrudescence des violences armées, la multiplication de conflits intercommunautaires liés à la présence de milices, l'absence de l'Etat de certaines zones déjà fragiles ont menés à la perpétration de séries d'exactions contre les populations locales pour lesquelles certaines forces de défense et de sécurité ont pu être soupçonnées. Face à ce constat, l'Union Européenne a décidé d'agir urgemment avec l'adoption de ce programme de soutien aux forces de sécurité intérieure

des pays membres du G5 Sahel (Mali, Mauritanie, Niger, Tchad et Burkina Faso) pour une meilleure redevabilité et prise en compte des droits de l'Homme et du droit international humanitaire dans leurs opérations.

Ce programme, financé à hauteur de EUR 20 million sur le Fonds fiduciaire pour l'Afrique de l'UE pour une durée de trois ans, a pour objectif de contribuer à la promotion de sociétés pacifiques et inclusives dans les cinq pays membres du G5 Sahel en améliorant la confiance entre les populations et les forces de sécurité, au moyen de l'atteinte de deux objectifs spécifiques :

Objectif spécifique n°1: Appuyer au niveau institutionnel les mécanismes internes et externes de redevabilité des Forces de Sécurité Intérieure (FSI) sur les questions des Droits de l'Homme et du Droit International Humanitaire au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Tchad et au Burkina Faso.

Objectif spécifique n°2 : Soutenir la société civile afin de créer un environnement favorable à la redevabilité des FDS et ainsi renforcer la confiance entre les forces de défense et de sécurité et les communautés locales.

Le programme prévoit ; au niveau institutionnel, d'appuyer les services internes garants du respect par les des Forces de Sécurité Intérieure (FSI) des droits de l'Homme et du droit international humanitaire au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Tchad et au Burkina Faso et de soutenir les institutions nationales des droits de l'Homme et la société civile afin de créer un environnement favorable à la redevabilité des forces de défense et de sécurité et ainsi renforcer leur relation de confiance avec les populations locales. Il sera mis en œuvre en gestion direct au travers d'une subvention à l'Institut danois des droits de l'Homme et en gestion indirect avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme.

2.2. Contexte

2.2.1. Contexte régional

La stratégie de l'Union Européenne pour la sécurité et le développement au Sahel met en exergue la nécessité d'allier le soutien au développement et à la sécurité de manière indissociable afin de permettre une réponse appropriée aux défis souvent structurels auxquels fait face la région. Le Sahel est marqué notamment par une extrême pauvreté, les effets du changement climatique, des crises alimentaires fréquentes, une croissance démographique rapide, une gouvernance fragile, ainsi que des problèmes de corruption. Les tensions internes persistantes, les risques de montée de l'extrémisme violent, les trafics illicites et organisés sont autant de menaces qui à la fois exacerbent et nourrissent le terrorisme et les groupes radicaux.

L'insécurité et les attaques armées dans le Sahel ont aujourd'hui atteint des niveaux sans précédents. La dégradation de la situation sécuritaire, qui se caractérise par une forte augmentation des incidents au Burkina Faso, au Mali et dans l'Ouest du Niger, exacerbe les besoins déjà chroniquement élevés des populations. Les forces de défense et de sécurité des pays membres du G5 Sahel (Mali, Mauritanie, Tchad, Niger et Burkina Faso) sont directement confrontées à cette montée de l'insécurité et sont en première ligne des efforts de stabilisation déployés par les Etats dans les zones les plus fragiles.

Depuis 2011, la Mauritanie est épargnée par les attaques terroristes alors que les violences des groupes armés continuent d'ensanglanter le Mali voisin, le Niger et le Burkina Faso. Cette stabilité découle notamment de la politique volontariste menée par le président – et ex-général – Mohamed Ould Abdelaziz, au pouvoir depuis 2008, pour restructurer et rééquiper les forces de sécurité mauritaniennes. Cet équilibre est néanmoins fragile, notamment le long de la frontière malienne qui souffre de la présence de groupes armés non étatiques qui opèrent à travers la frontière nécessitant l'intervention de la Force conjointe du G5 Sahel.

Le Tchad est affecté par l'instabilité en Libye et au Soudan autant que par les attaques du groupe terroristes Boko Haram. Sortant de plusieurs décennies d'instabilité interne chronique, le pays bénéficie depuis 2010 d'une relative stabilité. Néanmoins au Nord du pays, l'accès aux zones aurifères du Tibesti, est coupé suite aux violents affrontements entre l'armée tchadienne et des groupes d'autodéfense. Le Nord-Est du pays a aussi récemment été le théâtre de l'incursion d'une coalition rebelle tchadienne basée en Lybie qui fut stoppée par à l'intervention de l'aviation française.

Depuis 2015 dans les régions autours du lac Tchad, le groupe Boko Haram implanté au Nigéria commet de nombreuses attaques sur le territoire tchadien, allant jusqu'à des attentats à N'Djamena, ainsi que dans l'Ouest du Niger et la région de Diffa. Les opérations du groupe armé se partagent entre des attaques de nature militaire contre les forces de défense et de sécurité et les représentants de l'Etat et des activités de prédation envers les populations locales qui se caractérisent par des vols, enlèvements, etc.... La lutte contre le terrorisme exige que les forces de défense et de sécurité travaillent en étroite collaboration avec la population. Il est donc essentiel de veiller à ce que la population comprenne au mieux le rôle des forces de sécurité intérieure, et à ce qu'un climat de confiance s'instaure entre la population et les forces de défense et de sécurité. Bien que le Gouvernement ait pris des mesures législatives pour prévenir la violence, punir les auteurs de violations des droits de l'Homme et maintenir la paix sociale, la plupart de ces dispositions juridiques sont souvent méconnues de la population ou même des forces de défense et de sécurité, qui sont censées veiller à leur application.

La situation géographique enclavée du Niger au cœur d'une région marquée par les crises, constitue un terrain propice à l'insécurité. Ainsi, malgré les efforts indéniables du gouvernement, les incidents sécuritaires se multiplient sur différents fronts. Les régions frontalières du Tillabéri et de Tahoua sont de

plus en plus affectées par la réminiscence de la crise malienne de 2013 ainsi que la détérioration préoccupante de la situation sécuritaire au Burkina Faso et ont subis des attaques coordonnées menées par des groupes terroristes durant la première moitié de l'année 2019.

Au Burkina Faso, la menace terroriste s'est particulièrement accrue depuis 2016 dans le Nord et l'Est du pays, où l'on observe un glissement de certains groupes armés opérant dans le Nord et le Centre du Mali. A l'heure actuelle, en plus de la violence continue qui touche la partie septentrionale du Burkina Faso (région du Sahel et du Nord) un nouveau "front" s'est déclaré à l'Est et même, plus dernièrement, dans l'ouest et sur la frontière ghanéenne. Il y a eu davantage d'attaques au Burkina Faso depuis le début de l'année 2019 que sur les trois années passées cumulées, et plus qu'au Mali.

En 2012, le Mali a traversé une crise socio-politique sans précédent dans un contexte où son intégrité territoriale était menacée dans le Nord du pays par des groupes armés indépendantistes et terroristes. Une intervention militaire a été lancée en janvier 2013 sous l'égide de la France, avant que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) ne prenne le relais en juillet 2014. Grâce à la médiation officiellement menée par l'Algérie et appuyée par la Communauté internationale, des négociations ont été menées avec les groupes armés de la coordination des mouvements de l'Azawad pour aboutir à la signature de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali en mai-juin 2015. Néanmoins les principaux défis dans le pays restent la faible gouvernance, l'absence de réformes et, enfin et surtout, le retrait/l'absence de l'autorité de l'État d'une partie importante du pays, en particulier dans le Nord et le Centre. L'activité des groupes armés est toujours intense au nord du pays tandis que la situation se dégrade fortement au centre, faisant craindre une déstabilisation sur le long terme. Dans ces deux régions, la violence s'intensifie et vient s'ajouter à une menace terroriste grandissante souvent liées à d'autres activités criminelles.

Dans ce contexte sécuritaire aggravé, on constate une certaine dégradation du lien entre populations locales et Forces de Défenses et Sécurité (FDS) due à plusieurs facteurs. Dans le contexte sécuritaire sahélien actuel, les populations locales se retrouvent souvent prises en étau entre les activités des bandes organisées autour des trafics et du terrorisme et les opérations des FDS. De par leur simple présence dans certaines zones sensibles, les populations des régions isolées, qui n'ont par ailleurs que peu de liens avec l'administration, peuvent être considérées comme collaboratrices des FDS par les terroristes et/ou soutien aux terroristes par les FDS. Cette situation a pu conduire les populations d'espaces fragilisés à opter pour l'isolement derrière des groupes d'autodéfense, compliquant de fait la tâche des FDS qui auraient besoin du soutien des populations (notamment afin de pouvoir développer leurs capacités en matière de renseignement humain) pour mener à bien leurs missions.

Au Burkina Faso particulièrement, la montée de l'insécurité risque d'exposer d'autres insuffisances des forces de défense et de sécurité avec un risque de désaffection croissante et de divisions internes. La baisse du moral des forces est une menace à surveiller, dans un pays qui a connu six coups d'État militaires depuis son indépendance. La répression des forces de défense et de sécurité contre des personnes soupçonnées d'aider les insurgés rend les populations locales encore plus hostiles. En réponse aux activités terroristes, les FDS burkinabè ont mené des opérations antiterroristes depuis 2017 qui ont donné lieu à de nombreuses allégations d'exécutions extrajudiciaires, d'abus de suspects en détention et d'arrestations arbitraires. Des ONG ont documenté des cas présumés de châtiments collectifs infligés par les forces burkinabè dans des zones concernées par des attaques terroristes fréquentes, y compris des mauvais traitements et des détentions arbitraires. Des rapports d'ONG¹ ont documenté des cas d'exactions et d'exécution extrajudiciaires qui auraient été perpétrés par les forces de défense de sécurité.

¹ Le rapport de Human Right Watch «"WE FOUND THEIR BODIES LATER THAT DAY" de Mars 2019 fait état au Burkina Faso d'au moins 116 hommes non armés accusés d'avoir soutenu ou hébergé des islamistes armés et exécutés par les forces de défense et de sécurité burkinabés.

Il est difficile d'évaluer le niveau de soutien dont bénéficient les militants des groupes armés néanmoins les groupes radicaux semblent avoir réussi à canaliser le mécontentement local, fruit aussi de la négligence de l'Etat depuis plusieurs décennies.

Au Mali, il existe également un déficit de confiance entre la population civile et les forces de sécurité engagées dans la lutte contre le terrorisme en raison des nombreuses allégations de violations graves des droits de l'Homme, y compris des exécutions extrajudiciaires, de la torture et des arrestations et détentions arbitraires. Alors que le gouvernement malien a parfois reconnu l'implication de ses forces dans de telles violations, le système judiciaire n'a pas produit de résultats sur les enquêtes menées et aucun soldat n'est connu pour avoir été sanctionné ou poursuivi. Cette injustice perçue ne fait qu'alimenter le narratif des groupes extrémistes et devient un autre " facteur d'incitation " qui alimente le recrutement.

Les exactions commises à la fois par les groupes armés non étatiques et les forces de défense et de sécurité ont entraîné une augmentation dramatique et dangereuse des tensions ethniques entre les principaux groupes dans la région. Ainsi de manière générique les Peuls, appelés par Amadou Kouffa le leader de la Katiba Macina (Mali) à rejoindre la lutte armée, se sentent ciblés par les forces de défense et de sécurité de certains États du Sahel pour leurs soutiens présumés aux groupes radicaux, alors que d'autres groupes (par ex les Mossi et Foulsé au Mali et au Burkina Faso), se perçoivent comme victimes de manière disproportionnée des violences commises par les groupes terroristes et sont perçus comme des soutiens aux forces de sécurité.

En plus de constituer des faits criminels passible de peines en vertu du droit pénal national et des engagements internationaux des pays du Sahel, les violations commises par les forces de sécurité sur les populations de la région du Sahel sont un facteur d'augmentation des risques de basculement de ces populations vers les groupes armés et la violence. La confiance entre la population locale et les FDS est donc importante pour atténuer les risques de polarisation des populations dans la région que les groupes radicaux savent reprendre à leur avantage. Un rapprochement entre les populations et les FDS passe ainsi par la lutte contre l'impunité et la prévention de toutes répétitions face aux violations du Droit International des Droits de l'Homme (DIDH) et du Droit International Humanitaire (DIH) commises par les Forces de Sécurité Intérieure (FSI).

2.2.2. Contexte sectoriel : politiques et défis

En matière de sécurité intérieure, chaque pays membres du G5 possède un dispositif propre. De manière générale, le maintien de la sécurité des biens et des personnes à l'intérieur du Mali, de la Mauritanie, du Tchad, du Niger et du Burkina Faso est assuré par trois corps principaux : la Police Nationale (PN), la Gendarmerie Nationale (GN) et la garde nationale (sauf pour le Burkina Faso que ne possède pas de garde nationale). A ces corps principaux s'ajoute des corps plus spécialisés que sont les services de douanes ou de sécurité des routes. La sécurité pénitentiaire est quant à elle assurée par une entité dépendant du Ministère de la Justice, excepté au Niger où elle est assurée par la garde nationale.

En Mauritanie, les Forces de Sécurité Intérieure, avec un effectif total d'environ 13 000 personnes, sont composées de la Police nationale, de la Gendarmerie nationale, et du Groupement général de la sécurité des routes (GGSR). Alors que la Police Nationale, la Garde Nationale et la GGSR sont placées sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, la Gendarmerie Nationale est placée sous la tutelle du Ministère de la Défense Nationale.

Au Tchad, la sécurité générale des personnes et des biens à l'intérieur du territoire est confiée par la Constitution à trois FSI qui sont la PN, la GN et la Garde Nationale Nomade du Tchad (GNNT). La PN dépend du Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration, la GN du Ministère délégué auprès de la Présidence de la République chargé de la Défense Nationale, des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre, et la GNNT est rattachée au Ministère de l'Administration du Territoire. En avril 2018, le

Parlement tchadien a voté l'instauration de la IV e République, première modification de fond depuis la révision de 2005 validée par référendum. Celle-ci se traduit par un fort renforcement du pouvoir exécutif, singulièrement de celui du président de la République. Le poste de Premier ministre est supprimé et la révision constitutionnelle de 2018 consacre le contrôle des forces de sécurité entre les mains de la Présidence de la République.

Le Tchad a développé avec le soutien de la communauté internationale un cadre d'action pour les forces de sécurité intérieure, le plan national de sécurité intérieure (PNSI) 2014-2020. Celui-ci clarifie les rôles et les missions des différentes forces ; il se décline en plans stratégiques de développement (PSD) pour la gendarmerie, la police nationale et la garde nationale et nomade adoptés par décret présidentiel en novembre 2017. Ceux-ci sont complétés par un Plan stratégique de renforcement de la gouvernance de la sécurité intérieure. En mars 2018, le gouvernement a organisé un forum national sur la réforme des institutions visant à terme le passage à la IVe République. Parmi celles-ci figurait la mise sur pied d'une justice militaire après le vote d'une loi déterminant les principes fondamentaux de l'organisation des forces de défense et de sécurité ainsi qu'une charte des droits et devoirs de leurs membres. La nouvelle Constitution, si elle ne modifie pas fondamentalement les missions attribuées aux forces de sécurité intérieure et de défense, prévoit cependant la création d'un corps de police judiciaire rattachée au ministère de la Justice.

Le Gouvernement du Niger a intégré la problématique sécuritaire dans sa stratégie de développement (Plan de Développement Economique et Social -PDES 2017-2021). Des résultats appréciables ont été atteints en matière de sécurité depuis 2012 : i) la mise en place d'un cadre de coopération régionale pour les cinq pays du Sahel qui sont sur la ligne du front dénommé le Groupe des Cinq du Sahel (G5 Sahel), ii) l'intensification du dialogue avec les pays voisins, la mise en place de patrouilles conjointes inter-Etats ; iii) le renforcement des capacités des Forces de Défense et Sécurité (FDS) ; iv) l'augmentation des dotations budgétaires de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale et de la Garde Nationale ; v) la création et la délocalisation de certaines unités qui ont permis d'observer une accalmie de façon générale en dépit de l'environnement sous régional caractérisé par des crises socio sécuritaires aigues.

La sécurité intérieure au Burkina Faso est assurée par deux corps, la police nationale et la gendarmerie. La police relève du ministère de la sécurité tandis que la gendarmerie, force armée, relève du ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants au même titre que les autres institutions militaires. Les textes constitutionnels définissent clairement la primauté de la responsabilité du pouvoir exécutif sur les forces de sécurité intérieure et de défense.

Face aux changements et aux nouvelles menaces au Burkina Faso, les autorités ont engagé un processus de réflexion profonde concernant la Réforme du Secteur de la sécurité (RSS). Ce processus démarré en 2017 aura connu son point d'orgue avec la tenue du Forum National sur la Sécurité en octobre de la même année, précédé de foras régionaux, d'ateliers pré-forum et de multiples réunions de préparation. A l'issue du Forum, il a été décidé de poursuivre ce processus à travers l'élaboration d'une Politique Nationale de Sécurité, D'autres réflexions stratégiques ont ainsi été engagées relatives au maillage territorial et à l'implantation des unités de la police et de la gendarmerie sur le territoire, sur les initiatives locales de sécurité et sur les systèmes de recrutement et de promotion.

La Police au Mali est placée dès 1965 sous l'autorité du ministère en charge de la défense et de la sécurité. Elle se verra appliquée de fait un régime militaire. Avec l'avènement du processus démocratique de 1991 et la loi du 16 février 1993, la Police Nationale acquiert un statut civil et une dynamique de réforme est lancée pour qu'elle devienne « une police au service du peuple ». La police nationale est dorénavant sous la responsabilité du Ministère de l'Intérieur et partage certaines prérogatives en matière de sécurité intérieure avec la gendarmerie nationale. La police nationale, en tant qu'institution chargée de veiller au respect de la Loi, s'emploie donc à la prévention et à la répression de toute menace susceptible de porter

atteinte à l'ordre public, aux institutions et aux intérêts fondamentaux du Mali. Elle est ainsi un élément clé de la chaîne pénale et aussi un outil précieux dans la protection des populations.

Tous les pays du G5 disposent d'une **Institution Nationale des Droits de l'Homme (INDH).** Il existe par ailleurs un réseau des institutions nationales des droits humains des pays membres du G5 Sahel piloté par la Commission Nationale des Droits de l'Homme du Niger. Seule, la Commission nationale des droits humains (CNDH) du Niger est accréditée par le CIC² avec un statut A attestant de sa conformité avec les Principes de Paris et de son indépendance. Au Niger, la CNDH accomplit sa mission avec diligence auprès de la société et des institutions nigériennes, mais aussi de la Commission africaine des droits de l'Homme et du conseil des droits de l'Homme des Nations unies. Elle indique pouvoir travailler sans contrainte, mais son action auprès des institutions de défense et de sécurité est limitée.

Les CNDH de la Mauritanie, du Mali et du Tchad sont accréditées avec un statut B par le CIC. La nouvelle Constitution tchadienne contribue cependant au renforcement de la promotion de la protection des droits de l'Homme avec une réforme notable : la CNDH auparavant crée par la loi de 1994 entre dans la Constitution, son statut est clarifié et son autonomie affirmée. Elle devrait désormais disposer de financements et ouvrir des antennes à l'intérieur du pays. Pour l'heure, cette institution reste exclusivement présente à N'Djamena.

Des changements significatifs sont intervenus durant la période de transition au Burkina Faso, en ont résultés la promulgation d'une loi établissant une Institution nationale des droits humains (INDH) selon les Principes de Paris. Il convient toutefois de souligner que la mise en place effective de la CNDH n'a eu lieu que le 26 avril 2018, date à laquelle les nouveaux membres de la Commission ont prêté serment.

Globalement, les **Organisations de la Société Civile (OSC)** dans le Sahel n'arrivent pas encore à jouer un rôle important et efficace dans leurs fonctions de contrôle des secteurs de la sécurité, de la défense et de la justice. Les imperfections du cadre légal relatif aux droits fondamentaux d'accès à l'information, d'expression, d'association et de manifestation influent sur leur fonctionnement, limitent leur marge de manœuvre et entretiennent un climat de méfiance, voire de confrontation, entre les OSC et les Etats. Un autre facteur limitant de l'action des OSC tient au fait qu'elles sont souvent politisées et généralement dépendantes de financements des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), ce qui les force parfois à se détourner de leur mission principale afin de pouvoir survivre.

Elles assurent toutefois selon les différents contextes une certaine forme de plaidoyer auprès des autorités (élus locaux compris) et mènent pour certaines des initiatives au sein des collectivités territoriales visant à renforcer les capacités de la population et des organisations communautaires de base, ainsi qu'à leur permettre de prendre conscience de leurs droits mais aussi de leurs devoirs. Dans certaines localités, comme par exemple dans le Liptako-Gourma, des OSC assurent ainsi des formations continues sur les thèmes de la sécurité aux groupes de veille et de vigilance.

2.2.3. *Justification de l'utilisation des fonds du FFU pour l'Afrique*

Les forces de sécurité intérieure, détentrices de la force publique, sont responsables du maintien de la paix et de la sécurité ainsi que de l'application des décisions d'autres autorités étatiques. D'une manière générale, des FSI crédibles en matière de respect du DIDH contribuent à des sociétés stables qui

_

² Le CIC est le Comité international de coordination des institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'homme. Les Principes de Paris concernent le statut et le fonctionnement des institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'Homme. Ils furent approuvés par la commission des droits de l'Homme en mars 1992, (résolution 1992/54) et par l'Assemblée générale des Nations unies (résolution A/RES/48/134 du 20 décembre 1993).

entraînent moins de conflits, moins d'insécurité et moins de migrations. Un pays pacifié est ainsi un meilleur vecteur de développement.

Conformément aux objectifs stratégiques de FFU et à la hiérarchisation des priorités décidées lors de son conseil d'administration pour la meilleure utilisation des fonds restants, cette action porte sur le domaine du plan d'action de La Valette "Avantages des migrations pour le développement et causes profondes des migrations illégales et des déplacements forcés". L'action se concentre sur les objectifs du FFU de "renforcer la résilience des communautés, en particulier les plus vulnérables, ainsi que des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays" et du soutien à "l'amélioration de la gouvernance".

Au vu de la dégradation très nette de la situation sécuritaire dans le Sahel, l'Union Européenne a su conjointement réagir à l'urgence, avec l'aide de la communauté internationale, en créant des instruments adéquats comme le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique. La recrudescence des violences armées, la multiplication de conflits intercommunautaires liés à la présence de milices, l'absence de l'Etat de certaines zones déjà fragiles ont mené à la perpétration de séries d'exactions contre les populations locales pour lesquelles certaines forces de défense et de sécurité ont pu être soupçonnées. Face à ce constat, l'Union Européenne a décidé d'agir urgemment avec l'adoption de ce programme de soutien aux forces de sécurité intérieures pour une meilleure prise en compte des droits de l'Homme et du droit international humanitaire dans leurs opérations.

1.4. Enseignements tirés

L'Union Européenne soutient la stabilisation des zones transfrontalières Mauritanie/Mali (Fuseau Ouest), la région du Liptako Gourma, dites « des trois frontières » Mali/Burkina Faso/Niger (fuseau Centre), et la frontière Niger/ Tchad (fuseau Est) avec le financement de la Force Conjointe du G5 sous la Facilité de Paix pour l'Afrique pour un montant de EUR 100M million. La Force conjointe du G5 Sahel officiellement lancée le 2 juillet 2017 a pour mandat de lutter contre le terrorisme, le crime organisé transfrontalier et le trafic d'êtres humains. Cette Force conjointe est la réponse militaire aux enjeux de sécurité identifiés dans les espaces transfrontaliers prioritaires de l'espace couvert par le G5 Sahel.

Afin de prévenir et d'atténuer de potentielles violations de Droit International des Droits de l'Homme et du Droit International Humanitaire sur les opérations de la Force conjointe, la Résolution 2391 du Conseil de Sécurité de l'ONU a appelé à la mise en place d'un cadre réglementaire. Le Haut-Commissariat pour les Droits de l'Homme travaille depuis mai 2018 à la mise en place de ce cadre de conformité grâce au financement de l'UE. La présente action bénéficiera de l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre de ce cadre de conformité pour les opérations de la Force conjointe du G5 Sahel.

Au Mali, le Ministère de la Sécurité, avec l'appui du projet IcSP « Panorama-Corsec », a adopté un plan cadre en décembre 2017 pour l'amélioration du lien de confiance entre les forces de sécurité et les populations, avec un plan d'action 2018-2021 dont l'axe 3 « Adapter les capacités des forces de défense et de sécurité à un contexte sécuritaire évolutif ». Dans son volet 3, ce plan prévoyait le renforcement des moyens d'intervention des services d'inspection à travers, l'harmonisation et mise en correspondance des prescriptions des codes de déontologie des différentes directions des FDS. Le plan prévoyait aussi le renforcement de la formation des personnels des forces de sécurité aux règles de déontologie ; et de veiller à la reconnaissance des mérites et à la sanction effective des comportements inadaptés aux fonctions de sécurité publique. La présente action pourra donc continuer les efforts entrepris avec ce programme au Mali.

2.3. Actions complémentaires et synergies

Au niveau européen, en plus de l'étroite collaboration avec les missions PSDC présentes au Sahel et le déploiement de la cellule de conseil et de coordination régionale, l'UE utilisera d'une manière cohérente, l'ensemble des outils et instruments à sa disposition pour s'attaquer aux enjeux de sécurité et de développement dans les zones concernées. Chacun de ces instruments bénéficie d'un mandat spécifique mais également d'un potentiel qu'il convient d'utiliser en fonction de l'objectif visé par l'UE. Il s'agira, entre autres, de se coordonner avec :

2.3.1 Fonds Européen de développement (FED)

- <u>Le Projet d'Appui à l'Amélioration de la Sécurité Intérieure au Tchad (PAASIT)</u> soutenu au travers du 11ème FED vise à dissiper le climat général d'impunité et d'insécurité des forces de sécurité intérieure par la régulation de ces forces et un cadre opérationnel efficace. Trois axes de travail ont été amorcés : l'amélioration de la gouvernance des FSI ; la modernisation des outils de formation des personnels ; l'amélioration du lien entre les FSI et les populations locales.
- <u>Le Programme d'Appui à la Justice au Mali (PAJM II)</u> financé grâce au 11^{ème} FED vise à renforcer l'Etat de droit et rétablir le lien de confiance avec les justiciables. Le programme se décline en deux composantes qui participeront à la consolidation de l'appareil judiciaire malien: i) le renforcement du droit des détenus dans l'espace carcéral malien; ii) le renforcement des capacités pour une justice plus rapide, indépendante et impartiale.
- Projet d'appui à la sécurité et au développement en Mauritanie financé sous le 10ème FED : Le projet est divisé en 2 composantes. Une composante relève d'une approche relativement classique de la réforme du secteur sécurité, orientée sur la formation de formateurs devant à terme aboutir à l'élaboration d'un statut de spécialiste en lien avec l'objectif général du projet, et à l'intérieur de ce statut, d'un statut spécifique de formateur. Pour cela, le projet accompagne la création au plan interministériel d'une « Académie mauritanienne de la paix et de la sécurité » qui vise à mutualiser les formations dans un large panel de spécialités pour l'ensemble des forces. Le projet finance également sur le plan des infrastructures les écoles de formation initiale des forces et les infrastructures l'entraînement. La deuxième composante vise à agir à la frontière est du Mali (Hodh Chargui / Tagant) déclarée « sous régime spécial » pour le renforcement de la présence de l'État via le le renforcement des forces armées et de sécurité et en particulier le Groupement nomade de la Garde nationale (unité méhariste aux missions spéciales sous la tutelle du ministère de l'intérieur) mais aussi au travers de campagnes de soins menées par le service de santé des armées dont le projet finance un hôpital mobile. La stratégie retenue vise à mettre en place des activités d'appui à la population et à l'économie traditionnelle (agropastoralisme) au sens large, afin de prévenir les conflits, améliorer la sécurité alimentaire, appuyer le pastoralisme extensif, recueillir des informations sur les populations et sur des éventuels groupes armés hostiles. L'ensemble de ces activités s'articule autour d'infrastructures d'accès à l'eau et d'ouvrages de développement financés par le projet.

2.3.2 Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique de l'Union Européenne

Le programme d'appui budgétaire Sécurité et Gestion des Frontières au Tchad (SECGEF) d'un montant d'EUR 10 million, contribue, en particulier au travers de ses tranches variables, à améliorer les structures de formation des forces de sécurité intérieure, et améliorer les cursus proposés, en particulier en matière de droits de l'Homme, ainsi qu'à mieux contrôler le territoire. L'appui budgétaire incite ainsi les autorités à faire identifier de façon conjointe par les forces de sécurité intérieure des points de contrôle sur les frontières avec le Niger et le Cameroun. Enfin, l'appui budgétaire appuie également la promulgation et la mise en œuvre de codes de déontologie pour la Gendarmerie et la Garde nomade.

- Le projet d'appui à la formation et à la sécurité publique au Tchad (SECUTCHAD), doté d'un budget d'EUR 10 million, vise à contribuer à la sécurité intérieure du Tchad en améliorant l'offre quotidienne de sécurité et les relations entre les forces de sécurité intérieure et la population dans la zone du lac Tchad et de Bol. Le projet soutient la formation initiale et continue des FSI. Au-delà du renforcement des capacités opérationnelles des forces, le projet vise trois objectifs : améliorer le suivi des couloirs de transhumance et la sécurisation de l'espace pour les personnes réfugiées et déplacées (i), renforcer l'administration de la sécurité et la réponse aux crises par les autorités locales (ii), faciliter le dialogue avec la population et la participation du citoyen et de la société civile dans la gestion de la sécurité.
- Le <u>Programme Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers au Burkina Faso (PROGEF)</u>: qui contribue au renforcement de la présence de l'Etat Burkinabè et des services sociaux de base, en accompagnant le Programme d'appui à la gestion intégrées des frontières (PAGIF) avec pour but l'amélioration des conditions de vie des populations frontalières, la stabilisation du pays et la prévention de la radicalisation violente dans les espaces frontaliers du Burkina Faso avec le Mali et le Niger.
- <u>L'appui budgétaire au Burkina Faso</u>: qui vise à contribuer à l'amélioration de la sécurisation des personnes et biens, à la réduction de la vulnérabilité au Burkina Faso, en renforçant la présence de l'Etat dans la région du Sahel et une partie de la région du Nord par l'accompagnement à la mise en œuvre du Programme d'Urgence pour le Sahel. Ceci se fait au travers d'une contribution à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et une amélioration du maillage territorial et un déploiement renforcé des forces de sécurité intérieure
- Au Burkina Faso, le FFU soutient la prévention face à l'extrémisme violent au autours de trois axes : i) la recherche sur le fait religieux avec une étude réalisée par l'Institut Recherche et Développement ; ii) Le soutien aux Ecoles franco-arabes et aux foyers coraniques pour une amélioration des conditions d'éducation et un meilleur taux de scolarité des filles; iii) Le travail avec la société civile burkinabés pour la promotion du dialogue religieux et la valorisation de l'économie pastorale.
- Le <u>Programme d'Appui au Renforcement de la Sécurité dans les régions de Mopti et de Gao et à la gestion des zones frontalières</u> (PARSEC) au Mali : qui contribue au renforcement de l'état de droit en permettant une présence accrue et effective des FSI. Le programme vise les FSI ayant un mandat à caractère civil (police, gendarmerie, garde nationale, douanes, protection civile) et veille à assurer leur interopérabilité et coordination avec les FDS œuvrant dans le même contexte de missions à caractère civil.
- Le <u>Programme d'actions à impact rapide pour la stabilisation des régions du Centre Mali</u> (régions de Mopti et Ségou): qui soutient l'amélioration de la sécurité des populations et du contrôle du territoire, dans le respect de l'état de droit, par le biais de la sécurisation rapide des installations des forces de sécurité intérieure maliennes déployées ou en phase de déploiement.
- L'Appui à la Justice, Sécurité et à la Gestion des Frontières au Niger (AJUSEN) : permet d'accroître la capacité financière du gouvernement pour maintenir la paix, la stabilité macroéconomique et atteindre les objectifs des politiques à court terme, grâce au développement des capacités de l'Etat à assurer ses fonctions vitales, en particulier dans les domaines des finances publiques, de la sécurité, de la justice et de la migration, avec une attention particulière à la lutte contre la corruption et l'égalité des genres. Le programme s'articule autour de deux appuis complémentaires en matière de Justice et de sécurité intérieure, la partie sécurité intérieure étant centrée sur la formation, una attention particulière sera portée en terme de coordination avec cette action.
- Le projet le projet de Médiation agro-pastorale au Sahel » du Centre Henry Dunant pour le Dialogue Humanitaire(HD) financé à travers le même *Programme d'urgence pour la stabilisation des espaces*

frontaliers du G5 Sahel: la médiation communautaire menée par HD se focalise sur l'appui et la structuration des réseaux de médiateurs nomades, semi-nomades et sédentaires pour prévenir et gérer les conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles. Ces réseaux seront ensuite accompagnés dans la médiation des conflits. Le projet vise également à faciliter le dialogue avec les autorités locales y compris les FDS et l'accès des communautés nomades aux ressources pastorales en période de transhumance.

- <u>Le Programme D'Urgence pour la stabilisation des espaces transfrontaliers du G5 Sahel</u> (PDU) financé sur le FFU appuie le retour de l'Etat dans des zones historiquement délaissées où l'administration est restée en grande partie absente, grâce à la fourniture de services sociaux de base. Le PDU contribue ainsi à l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables vivant dans les fuseaux où opèrent la Force conjointe grâce à la réalisation d'infrastructures en matière d'eau et d'assainissement, accompagnée du renforcement de la sécurité nutritionnelle et alimentaire des populations et de l'appui des communautés et institutions locales pour la prévention des conflits.
- Le <u>programme Groupes d'Action Rapide Surveillance et Intervention (GAR-SI)</u> soutient la création d'unités de gendarmerie nomades et polyvalente (patrouille, intervention, renseignement, premières constatations) dans les zones frontalières et ou reculées du Sahel.

2.3.3 Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix (IcSP)

- Le service des instruments de politiques étrangères de l'Union Européenne prévoit sur l'IcSP un <u>soutien</u> à l'opérationnalisation de la Composante police du G5 Sahel afin de renforcer les capacités nationales des 5 pays membres du G5 Sahel en termes d'investigation et de renseignement policiers et ainsi donner au G5 Sahel les moyens de renforcer le volet judiciaire des opérations militaires menées par la Force Conjointe³.
- Le service des instruments de politiques étrangères de l'Union Européenne soutient sur l'IcSP le <u>Danish</u> <u>Demining Group pour renforcer la résilience des communautés frontalières face aux conflits et à la violence armée dans le <u>Liptako Gourma</u>. L'action vise ainsi le renforcement des capacités locales de prévention, gestion pacifique et médiation des conflits, afin de limiter le recours à la violence armée dans le cadre des conflits locaux et communautaires.</u>

2.3.4 Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH)

- L'Institut Danois pour les Droits de l'Homme travaille à l'heure actuelle au <u>renforcement des capacités des institutions nationales des droits de l'homme</u> grâce à un financement sur l'IEDDH et particulièrement au renforcement de l'Alliance globale des INDH.

Deux missions civiles PSDC de renforcement des capacités sont présentes dans la région, EUCAP Sahel Mali et EUCAP Sahel Niger, pour l'appui des forces de sécurité intérieure. La régionalisation de l'action de PSDC au Sahel est une initiative lancée en 2017 combinant des activités civiles et militaires dans les domaines de la sécurité et de la défense dans le but de : i) soutenir la coopération transfrontalière ; ii) soutenir les structures de coopération régionale, en particulier celles du G5 Sahel et ; iii) dans ce contexte, renforcer les capacités nationales des pays du G5 Sahel.

En juin 2019, la Cellule de Conseil et de Coordination Régionale (CCCR) a été créée, avec son réseau d'experts de la sécurité intérieure et de la défense basés dans tous les pays du G5. L'un de ses objectifs est de

³ Le CONOPS précise que «La Force Conjointe disposera de compétences prévôtales et de police judiciaire en mesure d'appuyer l'action militaire». Ces compétences correspondent à la composante police qui est le mécanisme de judiciarisation du champ des opérations et non pas une deuxième force placée à côté de la Force Conjointe.

renforcer la coopération internationale à l'appui des structures et des pays du G5, en étroite coordination avec les missions PSDC, et de faciliter la coordination interne de l'UE en matière de sécurité et de défense.

Les partenaires de mise en œuvre assureront la liaison avec les missions PSDC et la CCCR afin de maximiser les synergies et d'éviter toute duplication potentielle des activités, notamment en ce qui concerne la formation des forces de sécurité intérieure.

Une attention toute particulière sera portée à la coordination avec certains programmes soutenus par les Etats Membres de l'UE, comme par exemple :

- Le programme, en cours de formulation, d'appui intégré au système de Justice pénale du Mali, du Burkina Faso, et du Niger prévu pour être mis en œuvre sur financement du Royaume des Pays-Bas.
- L'appui de l'Ambassade du Royaume du Danemark à la commission des droits de l'Homme du Mali.

2.4. Coordination des bailleurs

Compte tenu de la multiplicité des projets et initiatives dans la région à la fois de la part des Etats Membres et des structures onusiennes, un effort particulier devra être fait pour une parfaite coordination des donateurs. Une coordination régulière entre les principaux bailleurs de fonds doit être donc assurée au moyen de fora de dialogue habituels afin de mieux cibler et calibrer les interventions et éviter ainsi tout doublon et chevauchement.

L'harmonisation de l'aide sera recherchée en inscrivant le programme dans le cadre de la coordination existante dans le domaine de la sécurité et le secteur de la justice et des droits humains, en impliquant systématiquement les missions EUCAP Sahel (dont la cellule de coordination postée à Nouakchott).

3. DESCRIPTION DETAILLEE

3.1. Objectifs et résultats attendus

L'objectif global de l'action est de contribuer à la promotion de sociétés pacifiques et inclusives dans le Sahel en améliorant la confiance entre les populations et les forces de sécurité.

Les objectifs spécifiques, complémentaires les uns aux autres sont les suivants :

Objectif spécifique n°1: Appuyer au niveau institutionnel les mécanismes internes et externes de redevabilité des Forces de Sécurité Intérieure (FSI) sur les questions des Droits de l'Homme et du Droit International Humanitaire au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Tchad et au Burkina Faso.

Objectif spécifique n°2: Soutenir la société civile afin de créer un environnement favorable à la redevabilité des FDS et ainsi renforcer la confiance entre les forces de défense et de sécurité et les communautés locales.

Les résultats escomptés sont les suivants

Résultat 1.1: Les capacités des FSI du Mali, Mauritanie, Niger, Tchad et Burkina Faso sont renforcées pour la promotion et le respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire et le renforcement de leurs liens avec les populations.

Résultat 1.2 : Les mécanismes de redevabilité interne au sein des FSI du Mali, Mauritanie, Niger, Tchad et Burkina Faso renforcent leur mandat de protection et jouent pleinement leur rôle afin de prévenir la répétition des violations.

Résultat 1.3 : Les institutions nationales des droits de l'Homme réalisent pleinement leurs missions de veille relative violations perpétrées par les forces de défense et de sécurité et s'engagent dans un dialogue constructif avec les autorités et différentes forces.

Résultat 2.1 : La société civile du Mali, Mauritanie, Niger, Tchad et Burkina Faso promeut le dialogue et le rétablissement du lien de confiance entre les populations et les forces de défense et de sécurité

Un cadre logique indicative reflétant les objectifs et les résultats est inclus en annexe de ce Document d'Action

3.2. Principales activités

3.2.1. Activités liées à chaque résultat

La liste des activités liées à chaque résultat sera à affiner et à ventiler en fonction des contraintes et besoins des différents contextes de l'action.

Résultat 1.1: Les capacités des FSI du Mali, Mauritanie, Niger, Tchad et Burkina Faso sont renforcées pour la promotion et le respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire et le renforcement de leurs liens avec les populations.

Types d'activités à appuyer (liste non exhaustive) :

- Révision/élaboration des manuels droits de l'homme et autres outils pédagogiques existants dans les écoles nationales de formation des FSI en tenant compte des réformes législatives et de l'évolution du contexte sécuritaire;
- Intégration de module de formation au dialogue et au contact interculturel avec les populations dans les curriculums de formation initiale et continue des FSI;
- Adoption/révision des documents stratégiques, opérationnels et autres (y compris codes de conduite) pour qu'ils intègrent les droits de l'Homme et le droit international humanitaire, et leur dissémination
- Constitution de groupes de travail « droits de l'Homme » au sein des FSI ciblées, comptant des représentants de la hiérarchie de l'institution, des représentants des écoles de formation ainsi que des personnes ressources du milieu académique ;
- Réalisation par les groupes de travail d'études sociologiques sur la perception des droits de l'Homme et du droit international humanitaire au sein des forces de sécurité intérieure;
- Formation d'un nombre additionnel d'instructeurs en droits de l'Homme et droit international humanitaire pour les écoles nationales de formation des FSI;
- Mise en place de « points focaux » en droits de l'Homme et DIH au sein des unités des FSI déployées dans les régions ciblées ;
- Suite à l'analyse des besoins, réalisation de sessions de formation continue en régions en s'appuyant sur les points focaux régionaux.

Résultat 1.2 : Les mécanismes de redevabilité interne au sein des FSI du Mali, Mauritanie, Niger, Tchad et Burkina Faso renforcent leur mandat de protection et jouent pleinement leur rôle afin de prévenir la répétition des violations.

Types d'activités à appuyer (liste non exhaustive) :

- Appuyer les services internes des FSI pour la mise en place d'une méthodologie de contrôle interne basée sur les droits de l'Homme ;
- Accompagner les services internes d'inspection des FSI pour la réalisation de missions de suivi dans les régions du Niger, du Burkina Faso, du Tchad, de la Mauritanie et du Mali ;

- Appuyer la rédaction de rapports analytiques sur les violations présumées rencontrées en matière de droits de l'Homme et de DIH, et le suivi qui leur est accordé par les mécanismes de redevabilité interne et le système pénal national ;
- Fournir un appui aux services d'enquêtes interne et renforcer les mécanismes internes de responsabilisation des forces en cas de violations des droits de l'Homme ou du DIH;
- Consultations avec les autorités nationales (Ministère de la sécurité et/ou de l'Intérieur, FSI, autres institutions pertinentes) sur leurs défis communs en matière de protection des droits de l'Homme et de dialogue avec les populations ;
- Réalisation d'ateliers d'échanges au niveau régional entre les FSI du Mali, Mauritanie, Niger, Tchad et Burkina Faso sur la conception et la mise en œuvre des mécanismes de redevabilité interne en coordination avec les structures du G5 Sahel, en particulier le bureau de défense et sécurité.

Résultat 1.3 : Les institutions nationales des droits de l'Homme réalisent pleinement leurs missions de veille relative violations perpétrées par les forces de défense et de sécurité et s'engagent dans un dialogue constructif avec les autorités et différentes forces.

<u>Types d'activités à appuyer (liste non exhaustive)</u>:

- Réalisation d'études sur l'impact de la situation sécuritaire et es opérations menées par les FDS sur les droits des personnes avec un accent particulier sur la situation des femmes et des enfants.
- Diffusion des recommandations de ces études au Parlement, aux institutions gouvernementales, à la communauté internationale, etc ;
- Renforcement des capacités des antennes des institutions nationales des droits de l'Homme dans les régions pour la protection des droits des groupes vulnérables en situation de conflit ;
- Mise en place d'un cadre de concertation entre les institutions nationales des droits de l'Homme, les autorités et forces de défense et de sécurité (Etat-major, Garde nationale, DGPN, Gendarmerie) ;
- Actions de plaidoyer pour l'intégration des normes de droits de l'Homme et du droit international humanitaire dans tout processus de réforme du secteur de sécurité ;
- Réalisation d'ateliers régionaux sur les défis communs des Etats membres du G5 Sahel en matière de protection des droits de l'Homme et du droit international humanitaire en situation de troubles civils, états d'exception, état d'urgence et conflits armés ;
- Formulation de recommandations aux organes de pilotage du G5 Sahel basées sur les enquêtes réalisées sur le terrain et le dialogue avec les autorités

Résultat 2.1 : La société civile du Mali, Mauritanie, Niger, Tchad et Burkina Faso promeut le dialogue et le rétablissement du lien de confiance entre les populations et les forces de défense et de sécurité

Types d'activités à appuyer (liste non exhaustive) :

- Mener des actions de dialogue et de concertation entre la population locale, les autorités, et les représentants des forces de défense et de sécurité nationales sur les questions de sécurité;
- Mener des activités de recensements des allégations de violations des droits de l'Homme ou du DIH par des forces de défense ou de sécurité, comme par exemple soutenir la mise en place de « numéro vert » pouvant garantir la remontée rapide de plaintes.
- Renforcer les capacités de la société civile locale pour qu'elle puisse mener à bien un suivi impartial et indépendant vis-à-vis des actions des FDS
- Mettre en place des mécanismes de renvoi auprès des INDH et des autorités en cas d'allégations de violations.

3.2.2. *Groupes ciblés et bénéficiaires finaux*

Les groupes cibles du projet peuvent être classés en deux catégories :

- ✓ Ceux qui bénéficieront directement par les appuis du projet (groupes cibles bénéficiaires) ;
- ✓ Ceux qui seront affectés pendant la période de mise en œuvre du projet pour l'atteinte des résultats (groupes cibles partenaires).

Selon les besoins préalablement identifiés et sous réserve d'un affinage des différentes catégories lors de la phase de contractualisation, la première catégorie des groupes cibles bénéficiaires comprendra :

- Les forces et services de la Police Nationale du Niger, Burkina Faso, du Tchad, de la Mauritanie, et du Mali et tout particulièrement dans les régions.
- Les forces et services de la Garde Nationale du Niger, du Tchad, de la Mauritanie, et du Mali.
- Les agents de la sécurité pénitentiaire au Burkina Faso et Mali.
- Les agents des douanes nigériennes, mauritaniennes et tchadiennes
- L'Agence nationale de Sécurité du Tchad
- Les forces de Gendarmerie au Niger, Burkina Faso, du Tchad, de la Mauritanie, et Mali.
- Les Institutions nationales des droits de l'Homme du Niger, du Burkina Faso, du Tchad, de la Mauritanie, et du Mali.
- Les organisations de la société civiles au Niger, Burkina Faso, du Tchad, de la Mauritanie, et Mali

La seconde catégorie des groupes cibles partenaires comprendra les Forces de Défense du Niger, Burkina Faso, du Tchad, de la Mauritanie, et du Mali. En effet, le suivi/identification des allégations de violations des DH et du DIH qui sera fait par les INDH et les organisations de la société civile touchera à la fois les violations émanant des FSI comme des Forces de défense. Ceci aura pour effet que le dialogue instauré par les INDH avec les autorités inclura les FDS dans leur ensemble.

Les bénéficiaires finaux de l'action seront les populations du Niger, du Burkina Faso, du Tchad, de la Mauritanie, et du Mali, l'intervention dans ces pays contribuant à la paix et la stabilité de la région.

3.3. Risques et hypothèses

Risques	Niveau de	Mesures d'atténuation
	risque (E/M/F)	
L'insécurité dans certaines zones sensibles d'intervention impacte la réalisation des formations continues dans les régions.		Les ateliers de formation seront organisés dans les chefs-lieux de régions ou autre localité appropriée selon les exigences de sécurité.

La situation sécuritaire dans certains pays est dégradée à tel point que les FSI ne peuvent pas consacrer le temps nécessaire à la réalisation des objectifs de ce programme.	E	L'intégration des droits de l'Homme et du droit international humanitaire dans le cursus même de formation initiale et continue des FSI augmentent le professionnalisme des forces et la meilleure prise en compte des droits de l'Homme et du droit international humanitaires dans leurs opérations. Un dialogue continu avec les instances hiérarchiques des FSI sera recherché pour lisser les risques de délais de certaines activités.
Les échéances électorales prévues au Burkina Faso et au Mali en 2020 et au Niger en 2021 perturbent la mise en œuvre de l'action.	M	Le calendrier électoral sera anticipé dans la planification des activités de l'action, ainsi la priorité sera donnée aux activités les moins affectées par les élections durant ces périodes.
Certains services des FSI qui ne sont pas déjà appuyés par les partenaires du programme ne sont pas ouverts à une coopération dans le domaine des droits humains allant au-delà de la formation.	M	Les partenaires useront de la pédagogie nécessaire afin d'expliquer leur méthodologie. Les instances hiérarchiques des FSI seront aussi incluses dans le processus d'approbation et de mise en place du programme. Un appui sera recherché auprès des FSI déjà appuyées par les partenaires.
Les forces de sécurités intérieures et les populations ne s'approprient pas le programme et n'adhèrent pas à ses objectifs.	F	Une répartition claire et acceptée des rôles et responsabilités de chaque acteur avec l'appui de la hiérarchie des FSI et des acteurs locaux minimisera ce risque.

Les INDH, et particulièrement celles accréditée avec un statut B au niveau du CIC, ne sont pas assez indépendantes et assertives dans leur plaidoyer avec les autorités et les FDS	M	Un appui spécifique sera développé par les partenaires de mise en œuvre pour encadrer l'action des INDH, le soutien à la société civile permettra de faire remonter des informations provenant de sources différentes afin d'alimenter le dialogue avec les autorités.
--	---	--

3.4. Mainstreaming

La perspective du genre dans l'établissement de liens de confiance entre les populations et les FSI:

L'objectif de ce programme est de permettre le développement d'une culture professionnelle des droits humains au sein des FSI au Niger, Tchad, Mauritanie, Burkina Faso et Mali, intégrant la perspective du genre dans les missions quotidiennes des FSI. Le partenariat entre l'IDDH et le HCDH et les FSI du Niger, Tchad, Mauritanie, Burkina Faso et Mali contribuera à une analyse, des recommandations et la mise en place d'activités inscrites dans le programme en vue d'assurer l'efficacité et le professionnalisme des FSI dans des contextes spécifiques liés aux questions de genre.

La mise en place de cette culture professionnelle est basée non seulement sur la formation continue professionnelle mais aussi sur l'intégration effective des femmes dans les opérations de terrain et notamment dans les régions isolées, rurales ou en zones de conflit. Cette construction d'une culture professionnelle reposera sur l'acquisition de connaissances pratiques et tout particulièrement sur des changements de comportements et d'attitudes en matière de sécurité et genre.

Ces changements comportementaux sont axés sur le respect par les FSI des instruments normatifs régionaux et internationaux tels que, *inter alia*, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979, la Déclaration et le programme d'action de Beijing de 1995 et la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité de 2000. Le respect par les organes de sécurité de l'Etat des obligations relatives aux droits humains et au genre contribuera donc à assurer une plus grande efficacité opérationnelle et à lutter contre les abus, manquements ou violations.

Aussi il est à noter que l'inclusion effective de femmes dans les FSI œuvre à une représentativité accrue des diverses identités nationales des sociétés au Niger, Tchad, Mauritanie, Burkina Faso et Mali. Cette promotion éducative et professionnelle est un facteur effectif d'appropriation nationale légitimant les actions opérationnelles des FSI. L'efficacité des FSI est ainsi optimisée et crédibilisée aux yeux des populations locales. Cette intégration effective sera soutenue par une stratégie des hiérarchies respectives des FSI du Niger, Tchad, Mauritanie, Burkina Faso et Mali.

Le programme soutiendra la participation des femmes aux opérations de terrain ou encore la création d'unités spécialisées pour permettre d'accroître les capacités de travail des FSI: i) dans l'exercice de fonctions spécifiques tel que la fouille au corps, l'interrogatoire, l'interpellation, l'arrestation ou la détention de femmes/ mineurs ou la possibilité de travailler avec des organisations locales de femmes; ii) dans des domaines tels que la lutte contre l'extrémisme violent, la lutte contre la traite des êtres humains

(avec une attention particulière portée sur l'exploitation des femmes, jeunes filles, mineurs), la lutte contre l'immigration clandestine et le travail forcé. Développer la participation des femmes aux opérations des FSI permet d'optimiser le contact, la confiance, la collecte d'information et la communication auprès de toutes les composantes des populations locales.

Enfin, cette inclusion du genre dans le cadre stratégique et opérationnel des FSI élargit l'identification des menaces relatives à la sécurité des populations locales (en matière de discrimination, harcèlement et violences basées sur le genre / appui envers les victimes) et apporte de nouvelles opportunités de réponses aux besoins en matière de sécurité humaine des populations dans les zones isolées.

Tous ces facteurs liés à la sexo-spécificité des zones d'insécurité, isolées ou rurales doivent être pris efficacement en compte par les FSI du Niger, Tchad, Mauritanie, Burkina Faso et Mali afin d'être intégrés à tous les niveaux de la chaine hiérarchique.

Le but recherché de ce programme est que les institutions de sécurité soient reconnues par les populations locales comme des institutions vouées à la lutte contre toutes les formes de violence y compris celle basées sur le genre dans le but de la consolidation d'une paix inclusive. Le programme développera ainsi une responsabilité professionnelle en matière d'égalité entre les genres pour mieux appréhender et gérer les menaces sécuritaires qui pèsent sur les populations en fonction de leurs degrés respectifs de violence.

Le programme pourra aussi œuvrer à créer une sphère régionale et internationale de dialogue, de coordination, d'échange de bonnes pratiques, d'influence et d'échange de connaissances pour les Commandants, les Officiers des FSI et tout particulièrement leurs homologues féminins dans une volonté affirmée de fournir une expertise sur des questions relevant des besoins sécuritaires des populations en matière de genre et leur prise en compte dans les opérations des FSI.

L'approche basée sur les droits de l'Homme comme élément d'appropriation institutionnelle :

Dans le cadre de ce programme, l'Approche Basée sur les Droits de l'Homme (ABDH) contribuera à donner la priorité à l'application des principes des droits de l'Homme et libertés fondamentales par les Forces et les Services de sécurité intérieure des Etats du Niger, du Tchad, de la Mauritanie, du Burkina Faso et du Mali. L'ABDH permettra de déterminer la relation entre d'un côté, les individus, les groupes vulnérables, marginalisés ou les segments de populations locales ayant des revendications spécifiques (détenteurs de droits) et de l'autre côté, les acteurs étatiques et les FDS ayant des obligations corrélatives (débiteurs d'obligations).

L'intégration de l'ABDH au sein de ce programme contribuera à renforcer la responsabilité des FSI et de leurs hiérarchies respectives envers les populations. L'Etat et tout particulièrement les acteurs et les institutions du domaine de la sécurité doivent s'acquitter d'obligations principales en matière de droits de l'Homme. L'ABDH mettra l'accent sur la capacité de l'Etat à tous les niveaux centraux ou décentralisés touchant les FSI - avec une attention particulière dans les zones sensibles, les régions enclavées ou celles où l'administration est peu présente - afin que ces mêmes services et forces de sécurité intérieure s'acquittent de leurs obligations de respect et de protection des droits de l'Homme.

En effet trois types d'obligations en matière de droits de l'Homme seront pris en compte par le programme et intégrés dans les dynamiques opérationnelles des FSI: i) le respect des droits de l'Homme qui consiste à ne pas s'immiscer dans la jouissance de ces droits. Par exemple, les FSI doivent s'abstenir d'effectuer des expulsions forcées, des actes de torture ou traitements cruels, dégradants ou inhumains, des arrestations arbitraires..., ii) la protection des droits de l'Homme requiert que certaines actions soient prises afin de s'assurer que des tiers ne s'immiscent dans la jouissance des droits. Par exemple, les FSI doivent assurer l'accès par les populations locales aux écoles, aux centres de santé ..., iii) la réalisation des droits de l'Homme implique la prise en compte de mesures progressives pour réaliser le droit en

question tel que le rétablissement progressif de la liberté d'aller et venir dans les zones conflictuelles impactant durablement les opportunités de survie des populations locales...

L'ABDH permettra aussi d'analyser l'écart entre les besoins et les capacités en matière de sécurité et d'intégrer cette analyse en tant que vecteur d'efficacité dans l'exécution des futures stratégies opérationnelles des FSI. L'analyse de l'état des besoins identifiera les principales capacités dont les détenteurs de droits et les débiteurs d'obligations ont besoin pour jouer leurs rôles respectifs ; à savoir revendiquer leurs droits pour les premiers et s'acquitter de leurs devoirs pour les seconds.

Ce cadre conceptuel est orienté vers la prise en compte par la hiérarchie des FSI de la promotion et la protection des droits de l'Homme dans l'application au quotidien de toutes les politiques et stratégies au contact des populations.

L'ABDH en la matière s'appuiera sur trois composantes essentielles et interdépendantes :

- Toutes les politiques et stratégies opérationnelles des FSI se doivent de soutenir la mise en œuvre des droits de l'Homme telle que définis dans l'ensemble du corpus normatif international, régional ou national relatif aux droits humains et secteur de la sécurité,
- De fait les normes, les standards et principes contenus dans ces instruments normatifs doivent orienter toutes les phases du processus de programmation opérationnelle des FSI et tout particulièrement les décisions prises par les hiérarchies.
- Et enfin les FSI en tant que détenteur de l'autorité de l'Etat doivent s'acquitter de leurs obligations en matière de droits humains envers les populations et permettre à ces mêmes populations de faire valoir leurs droits et répondre à leurs besoins sécuritaires.

Grâce à l'ABDH, la méthode auprès des FSI se focalisera ainsi non seulement sur la réalisation des objectifs du programme mais aussi sur la manière dont ces résultats seront obtenus. Tout au long du processus, le programme prendra en compte dans sa mise en œuvre les principes d'universalité et d'inaliénabilité des droits de l'Homme, d'interdépendance et de corrélation entre les droits de l'Homme, de participation et d'inclusion, d'égalité et de non-discrimination, ainsi que de l'obligation de rendre compte et de primauté du droit.

La protection des individus et groupes vulnérables ou marginalisés et la lutte contre la discrimination en tant que facteurs d'inclusion sociale :

L'amélioration de l'effectivité et du professionnalisme des services des FSI dans leurs missions quotidiennes auprès des populations doit intégrer la nécessité de répondre par des méthodes ciblées aux besoins spécifiques des individus/groupes vulnérables ou marginalisées en matière de sécurité humaine.

Cette approche vise à promouvoir au sein du commandement des FSI une culture professionnelle conforme aux principes d'égale protection devant la loi s'appliquant sans distinction aucune. Cette stratégie auprès des individus et groupes vulnérables doit permettre une amélioration de leurs conditions de vie tout particulièrement dans les zones frontalières, sensibles ou isolées. Elle doit aussi œuvrer à une restauration des services de l'Etat en matière de sécurité au bénéfice de la collectivité et de la protection des droits fondamentaux de toute personne.

3.5. Analyse des parties prenantes

Les principales parties prenantes dans cette action sont les forces de sécurité intérieure des pays membres du G5. Le programme renforcera les capacités des INDH et des organisations de la société civile travaillant dans les domaines des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. Les Forces de défense, les ministères de tutelle des FDS ainsi que les parlementaires et les autorité locales des pays ciblés par l'action seront aussi parties prenantes à ce programme.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement, si pertinent

Non applicable.

4.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La durée estimée de l'ensemble de la mise en œuvre du projet est de 36 mois à compter du moment où tous les contrats avec les partenaires de mise en œuvre seront signés.

4.3. Modalité(s) et composantes de mise en œuvre

La mise en œuvre du programme sera effectuée par deux opérateurs selon la répartition suivante :

- L'Institut Danois des Droits de l'Homme (IDDH) mettra en œuvre les objectifs et résultats du programme au Mali, au Burkina Faso et au Niger grâce à l'octroi d'une subvention directe. L'Institut danois des droits de l'Homme est l'institution nationale des droits de l'Homme du Danemark. Au niveau national, son mandat consiste à identifier et suivre les domaines dans lesquels il existe des défis en matière de droits de l'Homme, ainsi que de conseiller le Gouvernement, le Parlement, les autorités danoises ainsi que d'autres acteurs sur les questions relatives aux droits de l'Homme. De surcroit, l'IDDH est aussi doté d'un mandat international qui lui permet de partager son expérience et d'offrir son expertise aux acteurs internationaux et nationaux d'autres pays. L'Institut danois des droits de l'Homme peut ainsi se prévaloir de plus de vingt ans d'expérience dans l'amélioration de la redevabilité des forces de sécurités intérieures face aux questions des droits de l'Homme dans les Etats du Sahel.
- Le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) des Nations Unis mettra en œuvre les objectifs du programme au Tchad et en Mauritanie en gestion indirecte. Il effectuera au Niger en étroite collaboration avec l'IDDH des missions de soutien aux FSI pour le monitoring en temps réel des violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire afin d'alimenter le soutien déployé par l'IDDH.

Les activités du programme seront effectuées par l'IDDH et le HCDH pour l'objectif 1, l'objectif 2 sera mis en œuvre au travers de subventions à des organisations de la société civile. Le mécanisme de subvention en cascade sera appliqué par l'IDDH.

4.4. Budget indicatif

Composante	Total
Objectif spécifique n°1: Appuyer au niveau institutionnel les mécanismes internes et externes de redevabilité des Forces de Sécurité Intérieure (FSI) sur les questions des Droits de l'Homme et du Droit International Humanitaire au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Tchad et	
au Burkina Faso.	13.700.000,00

3.500.000,00 5.500.000,00 200.000,00 350.000,00 250.000,00
5.500.000,00 5.500.000,00 200.000,00
5.500.000,00 5.500.000,00
5.500.000,00
3.500.000,00
7.700.000,00
2.500.000,00

4.5. Suivi et rapport

Les partenaires de mise en œuvre doivent établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer des rapports d'avancement réguliers et des rapports finaux. Des comités de suivi tant au niveau technique et que stratégique se réuniront périodiquement afin de garantir la bonne conduite du programme.

Dans la phase initiale, le cadre logique indicatif convenu dans le contrat et/ou l'accord signé avec le partenaire de mise en œuvre doit être complété par des bases de références, milestones et des cibles pour chaque indicateur. Les rapports d'avancement communiqués par le partenaire de mise en œuvre doivent contenir la version la plus récente du cadre logique convenu de commun accord par les parties et présentant les valeurs courantes pour chaque indicateur. Le rapport final doit compléter le cadre logique par des points de référence et des valeurs finales pour chaque indicateur.

Le rapport final, descriptif et financier, couvrira l'ensemble de la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire à la fois de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Les partenaires de mise en œuvre devront rendre compte d'un certain nombre d'indicateurs FFU communs de résultats sélectionnés pour cette Action (Cfr. liste en français publié sur le site internet du FFU⁴). Le cas échéant, d'autres indicateurs peuvent être sélectionnés et rapportés à partir des listes d'indicateurs sectoriels définies avec des unités thématiques⁵.

Les partenaires chargés de la mise en œuvre des projets devront fournir des données régulières, y incluant l'évolution des valeurs réels des indicateurs (au moins trimestrielles) a l'autorité contractante, dans un format qui sera indiqué au cours de la phase de négociation du contrat. L'évolution des indicateurs sera accessible au public à travers le site internet du FFU (https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/) et la plate-forme Akvo RSR (https://eutf.akvoapp.org/en/projects/).

4.6. Évaluation et audit

Si nécessaire, des audits ad hoc ou des missions de vérification des dépenses peuvent être demandés par la Commission européenne pour un ou plusieurs contrats ou accords.

Les audits et les missions de vérification des dépenses sont effectués en conformité avec l'analyse des risques dans le cadre de l'exercice du plan d'audit annuel réalisé par la Commission européenne. Le montant consacré dans le budget à l'évaluation et à l'audit externes est libellé en EUR. Les missions d'évaluation et d'audit sont mises en œuvre au moyen de marchés de services, faisant usage de l'un des contrats-cadres spécifiques de la Commission ou au moyen de la procédure concurrentielle avec négociation ou de la procédure d'appel d'offres unique.

4.7. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent une obligation légale pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Cette action comportera des mesures de communication et de visibilité qui seront fondées sur un plan d'action spécifique en matière de communication et de visibilité, qui sera élaboré dès le début de la mise en œuvre.

Les mesures sont mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires et / ou les entités chargées en termes d'obligations légales en matière de communication et de visibilité. Des obligations contractuelles appropriées seront incluses dans la convention de financement, les contrats d'achat et de subvention et les conventions de délégation.

Les obligations de communication et de visibilité pour l'Union européenne sont utilisées pour établir le plan de communication et de visibilité de l'action et les obligations contractuelles pertinentes.

Pour la présente action il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un Plan d'Action. Néanmoins, la visibilité de l'Union européenne sera assurée en fonction de l'évolution du contexte sécuritaire local et selon la sensibilité des activités réalisées, afin de ne pas menacer la sécurité de l'organisation, du bailleur et des bénéficiaires finaux.

_

⁴ FR: https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/eutf_results_indicators_41_fr.pdf

⁵ http://indicators.developmentresults.eu. User name/password: results

Liste d'acronymes

CEEAC Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale

CNDH Commission nationale des droits humains

DIDH Droit International des Droits de l'Homme

DIH Droit International Humanitaire

FDS Forces de Défense et Sécurité

FFU Fonds Fiduciaire d'Urgence

FSI Forces de Sécurité Intérieure

GN Gendarmerie nationale

GNNT Garde Nationale Nomade du Tchad

MINUSMA Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

OSC Organisations de la Société Civile

PTF Partenaires Techniques et Financiers

PN Police Nationale

SI Sécurité Intérieure

Annexe. Matrice indicative du cadre logique

Le cadre logique indicatif de l'Action devrait comporter un maximum de 10 résultats escomptés (impact, résultat et produit) et les indicateurs associés.

Sur la base de cette matrice indicative de cadres logiques, un ou plusieurs cadres logiques plus détaillés pourraient être élaborés au stade de la passation des marchés liés à la présente Fiche. La matrice indicative du cadre logique évoluera pendant la durée de l'intervention. Les activités, les résultats escomptés et les indicateurs connexes sont indicatifs et peuvent être mis à jour pendant la mise en œuvre de l'intervention, comme convenu entre les parties (la Commission européenne et le ou les partenaires de mise en œuvre).

La matrice du cadre logique doit être utilisée à des fins de suivi et d'établissement de rapports. Au plus tard dans le premier rapport d'avancement, le(s) partenaire(s) d'exécution devrait (devraient) inclure le cadre logique complet, y compris tous les niveaux de référence et les objectifs pour chaque indicateur. Chaque rapport d'avancement devrait fournir la version la plus à jour du cadre logique, comme convenu par les parties (la Commission européenne et le ou les partenaires d'exécution), avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur. Le rapport final doit inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

Indicateurs à présenter, si possible, ventilés par sexe, âge, milieu urbain/rural, handicap, groupe défavorisé, quintile de revenu, etc.

Notes supplémentaires : Le terme "résultats" désigne les produits, le(s) résultat(s) et l'impact de l'Action. Les hypothèses devraient refléter les risques et les stratégies de gestion connexes définis dans l'analyse des risques

* Selon la définition CAD de l'OCDE, le terme "résultat" inclut les « outputs » (extrants), « outcomes » (effets directes) et « impact » (incidence a longue terme) de l'action

	Chaine de résultats* (maximum 10 au total)	Indicateurs (au moins un indicateur par résultat attendu)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: impact (incidence a	L'objectif global de l'action est de contribuer à la promotion de sociétés pacifiques et inclusives dans le Sahel en améliorant la confiance entre les	Perception des populations quant à leur confiance dans l'action des FDS	Enquêtes de perception	N/A

Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	OS1: Appuyer au niveau institutionnel les mécanismes internes et externes de redevabilité des Forces de Sécurité Intérieure (FSI) sur les questions des Droits de l'Homme et du Droit International Humanitaire au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Tchad et au Burkina Faso. OS2: Soutenir la société civile afin de créer un environnement favorable à la redevabilité des FDS et ainsi renforcer la confiance entre les forces de défense et de sécurité et les communautés locales.	OS1: 1.1 Taux de connaissance, attitude et motivation en DH et DIH des agents des FSI 1.2 Nombre de procédures annuelles internes de contrôle existant (y compris décentralisée) entreprises. Nombre de suivi /visite terrain par bureaux nationaux 1.3 Nombre de réunion du cadre de dialogue OS2: 2.1 Informations pertinentes transmises par les populations aux forces de sécurité intérieure 2.2 Perception améliorée des forces de sécurité intérieure par les populations locales	1.1 Rapports des partenaires de mise en œuvre 1.2 Rapports des FSI 1.3 Rapports annuels des INDH. 2.1 Rapports des FSI 2.2 Etudes de perception	Accord préalable des autorités
	R1.1: Les capacités des FSI du Mali, Mauritanie, Niger, Tchad et Burkina Faso sont renforcées pour la promotion et le respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire et le renforcement de leurs liens avec les populations.	1.1.1 Nombres d'agents des FSI formés en droits de l'Homme, y compris l'égalité entre les genres (indicateur FFU 4.2), désagrégé par sexe 1.1.2 Nombre d'outils pédagogiques élaborés ou revus	1.1.1 Rapports de projet 1.1.2 Rapports de projet	Accord préalable des autorités
Autres résultats : Extrants directs	R1.2: Les mécanismes de redevabilité interne au sein des FSI du Mali, Mauritanie, Niger, Tchad et Burkina Faso renforcent leur mandat de protection et jouent pleinement leur rôle afin de prévenir la répétition des violations. R1.3: Les institutions nationales des droits	1.2.1 Nombre de points focaux DH déployés dans les régions, désagrégé par sexe 1.2.2 Nombres de procédures individuelles entreprises par les services d'inspection des FSI 1.2.3 Nombre d'institutions appuyées sur les DH (Indicateurs FFU 4.2bis) 1.2.4 Nombre de documents de politique sur la redevabilité interne existant	1.2.1 Rapports des FSI 1.2.2 Rapports des FSI 1.2.3 Rapports de projet 1.2.4 Rapport des FSI	
	de l'Homme réalisent pleinement leurs missions de veille relative violations perpétrées par les forces de défense et de sécurité et s'engagent dans un dialogue constructif avec les autorités et différentes forces. R2.1: La société civile du Mali,	1.3.1 Nombre de missions des INDH dans les régions 1.3.2 Nombres d'antennes d'INDH dans les régions 1.3.3 Nombre de rapports d'enquête produits	1.3.1 Rapports des INDH 1.3.2. Rapports des INDH	

Mauritanie, Niger, Tchad et Burkina Faso	2.1.1 Nombres de violations DH référées aux autorités et aux	2.1.1 Rapport de projet	
promeut le dialogue et le rétablissement du	INDH	2.1.2 Rapport de projet	
lien de confiance entre les populations et	2.1.2 Nombre de cadre de concertation		
les forces de défense et de sécurité			